

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Psychologie

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Psychologies, éducations, enseignement

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention de master *Psychologie* de l'Université Picardie Jules Verne s'inscrit dans le domaine des *Sciences Humaines et Sociales* (SHS) et fait partie du champ *Psychologies, éducations, enseignement*. Cette formation est organisée en deux années divisées chacune en deux semestres et comporte trois spécialités, toutes adossées à des équipes de recherche, qui permettent aux étudiants de s'orienter vers des parcours professionnels bien ciblés.

La spécialité *Psychopathologie et Psychologie clinique* (PPC) forme des psychologues cliniciens intervenant dans différentes pratiques institutionnelles et secteurs. Cette spécialité comporte trois parcours professionnels : psychopathologie, psychologie clinique, et clinique interculturelle, avec pour chacun des niveaux de compétences différenciés. Elle comporte également un parcours recherche.

La spécialité *Dynamiques, travail et organisation* (DTO) apporte des compétences théoriques et méthodologiques pour former les étudiants aux métiers de psychologue et d'ergonome. Elle est constituée de deux parcours professionnels permettant d'orienter les étudiants vers des débouchés professionnels spécifiques: Facteurs humains et Systèmes de Travail (FHST) et Psychologie de l'Insertion et de l'Intervention Sociales (P2IS). Un parcours *Recherche* est également proposé.

La spécialité *Psychologie, Handicap et Déficiences* (PHD), qui forme des psychologues intervenant dans la prévention et l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap ou de déficience. La spécialité comprend trois parcours, deux professionnels (*Développement* et *Neuropsychologie*), et un *Recherche*.

Analyse

Objectifs

Les objectifs du master *Psychologie* de l'Université Picardie Jules Verne sont bien décrits et les débouchés professionnels sont en cohérence avec le contenu de la formation. L'objectif général de cette mention de master est de former des psychologues praticiens, des chercheurs, des consultants et experts formés non seulement aux méthodes de recherche et d'analyse, mais appliquées également aux champs professionnels de la *Psychologie*. Une articulation entre enseignement, pratique et recherche est privilégiée. Les trois spécialités (PPC, DTO et PHD) sont proposées au choix dès l'entrée en master 1 des étudiants. Chaque spécialité est organisée en plusieurs parcours (professionnels et recherche) avec des compétences et des perspectives professionnelles spécifiques.

- La spécialité *Psychopathologie et Psychologie Clinique* (PPC) apporte des connaissances conceptuelles et méthodologiques pour des futurs psychologues cliniciens en lien avec les différents secteurs de la psychologie clinique et psychopathologie : infantile, infanto-juvénile, adulte et du vieillissement. Les débouchés envisagés sont dans la psychiatrie publique, le secteur médico-social public et associatif, les secteurs somatiques de l'hôpital public, les institutions médico-psycho-pédagogiques, ou la formation en libéral.

- La spécialité *Dynamiques sociales, Travail et Organisation* (DTO) comprend deux parcours professionnels qui orientent

les étudiants vers des métiers spécifiques : former des ergonomes en entreprise et dans les métiers du conseil (chargé de recrutement, responsable RH, ergonome, ...) , ou former des psychosociologues et psychologues du lien social dans les métiers relatifs à l'insertion sociale et de la prévention de la discrimination (psychosociologues, psychologues en insertion, conseiller à l'emploi, chargé d'études et de développement, ...).

- La spécialité *Psychologie, Handicap et Déficiences* (PHD) vise l'acquisition de connaissances sur le handicap, et la déficience en intégrant des dimensions cognitives et affectives. Un ensemble de méthodes et d'outils permet aux étudiants de comprendre les syndromes pathologiques et les anomalies de fonctionnement consécutives à un trouble développemental et/ou une atteinte cérébrale (entretiens, tests bilan cognitifs, rédactions de synthèses, mise en place de prises en charge et d'accompagnement, thérapies de soutien,...). Cette spécialité permet de former des psychologues maîtrisant les mécanismes de développement et du fonctionnement cognitif et neuropsychologie de l'humain. Le parcours recherche forme spécifiquement les étudiants aux métiers de chercheurs (conception de projets innovants, connaissance des réseaux, construction de méthodologies rigoureuses, analyse et valorisation des données,...).

Organisation

Les enseignements du master mention *Psychologie* sont organisés de manière cohérente par rapport à l'objectif de professionnalisation qui est principalement d'obtenir le titre de psychologue suite aux deux années de master. Cette formation est organisée en quatre semestres répartis sur deux années (master 1 et master 2). Les trois spécialités comportent toutes des parcours professionnels et un parcours recherche, elles sont bien définies et permettent aux étudiants de s'orienter dans des champs bien ciblés de la psychologie.

Le master 1 comporte un tronc commun aux trois spécialités ainsi que des UE spécifiques à chacune des spécialités. Ce tronc commun inclut des UE transversales, des UE fondamentales, et méthodologiques incluant un mémoire et un stage.

Le master 2 comporte également un tronc commun plus réduit et permet une spécialisation professionnelle en fonction du choix des étudiants pour les différentes spécialités et parcours. Un stage professionnel de 500 heures, co-encadré par un enseignant-chercheur du parcours mais également par un professionnel (de plus de trois ans d'ancienneté dans la profession), est obligatoire. Selon les spécialités, il est fractionné ou effectué en continu.

La répartition entre tronc commun de mention et de spécialité est pensée de manière cohérente, l'évolution vers une spécialité progressive donne une bonne lisibilité du fonctionnement de la formation.

Les intitulés des enseignements sont en adéquation avec les objectifs des parcours et des métiers visés et compréhensibles pour un usager intéressé.

Positionnement dans l'environnement

La mention de master *Psychologie* est bien insérée dans le tissu local, national et régional. Les partenariats avec les milieux professionnels sont très nombreux du fait : des stages des étudiants (en institution, associations, entreprises, cabinets...) ; de la participation active des représentants professionnels dans les différents jurys, aux soutenances, aux journées de promotion,...

Des commissions pédagogiques et conseils de perfectionnement où les professionnels sont invités à siéger et à participer ; de la participation des professionnels aux enseignements (en master 1 et master 2).

Pour la spécialité PPC : Aucun partenariat n'est mentionné dans le dossier mais il est montré une attractivité importante des étudiants du fait des référentiels théoriques pluriels enseignés (250 candidatures externes et internes par an).

Pour la spécialité DTO : Les partenaires sont les grandes entreprises régionales et à dimension nationale (Valeo, SNCF, Toyota) ; les administrations (hôpitaux, Conseil régional et départemental) ; les cabinets de recrutement ou spécialisés en organisation et ergonomie ; les services de santé au travail et les associations dans le champ du travail, du handicap, de l'animation ou de la formation ; les structures de prévention et d'études de publics en difficulté et précaire.

Pour la spécialité PHD : Le parcours neuropsychologie bénéficie du soutien de l'organisation française des psychologues spécialisés en neuropsychologie (OFPN) et de deux associations locales de psychologues neuropsychologues. Les institutions régionales en lien avec cette spécialité sont le Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) d'Amiens avec différents services (pédiatrie, gériatrie, neurologie, etc.) ; les Centres Hospitaliers (CHU) de différentes villes de la région ; des Centres de rééducation et de réadaptation, les maisons de retraite, EHPAD et plusieurs autres institutions sanitaires.

Cette mention de master est très attractive pour les étudiants (selon les spécialités, l'attractivité concerne des éléments différents de la formation).

Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est composée de 26 enseignants-chercheurs (section 16 Psychologie du CNU, Conseil National des Universités), dont 6 Professeurs d'Université (PU), 5 Maitres de Conférences habilités à diriger des recherches (MCF HDR), 14 MCF et 1 MCF associé en psychologie du travail (PAST). Cette équipe est renforcée par un PU section 69 Neurosciences, 1 MCF section 26 Mathématiques appliquées, 1 PRAG (professeur agrégé) en mathématiques, et 1 PRCE (professeur certifié) en anglais. Il n'y a aucune information sur l'équipe administrative (scolarité du master).</p> <p>L'équipe se réunit une fois par mois en réunion de département de psychologie pour organiser les contenus pédagogiques et les responsabilités administratives. Des commissions pédagogiques pour chaque spécialité voire chaque parcours sont également mentionnées mais le dossier ne fournit pas la fréquence de ces réunions.</p> <p>Des difficultés liées aux charges administratives trop lourdes des enseignants-chercheurs sont évoquées. Le nombre de conseils (UFR, conseils centraux, ..) multiplie la charge de travail et entrave le bon fonctionnement de l'équipe pédagogique. Il est également mentionné un déficit majeur pour le département de psychologie dans le taux d'encadrement, que ce soit au niveau des personnels enseignants ou des personnels administratifs. Ceci conduit à faire appel à de nombreux vacataires, souvent professionnels des institutions partenaires, mais ce qui multiplie encore les nécessités de coordination des enseignants-chercheurs titulaires. Cependant, le niveau de compétences des professionnels de terrain est en adéquation avec le cœur des métiers proposés par les différentes spécialisations, et leur implication dans les enseignements s'avère pertinente.</p> <p>La répartition des titulaires/vacataires varie selon les trois spécialités. Il est noté une intervention plus importante de vacataires en master 2, qui semble justifié par l'objectif de professionnalisation des spécialités et parcours (à l'exception de la spécialité PPC qui n'emploie que 20 % de vacataires que ce soit pour le master 1 ou le master 2).</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Le nombre d'étudiants inscrits pédagogiquement montre une stabilité en master 1 avec une moyenne de 200 inscrits pour l'ensemble des parcours (depuis 2011-2012). Les effectifs sont bien documentés pour les trois spécialités.</p> <p>Pour PPC : les effectifs en master 1 sont stables et ont atteint en 2015-2016 122 étudiants (en légère hausse par rapport à 2011-2012 où le nombre était de 107). Les parcours <i>Psychopathologie et Psychologie clinique</i> sont à 15 étudiants (en 2015-2016). Le parcours <i>Psychologie interculturelle</i> accueille 9 étudiants et le parcours <i>Recherche</i> 10 étudiants (pour 2015-2016). Ainsi, au total : 49 étudiants sont inscrits en master 2 pour l'année 2015-2016 (contre 38 étudiants en 2011-2012). La hausse du nombre d'inscrits en master 2 est liée à une augmentation du nombre d'étudiants inscrits en parcours recherche.</p> <p>En DTO, les effectifs sont en légère augmentation depuis 2011-2012. 44 étudiants en master 1 contre 50 en 2015-2016. Pour les deux parcours professionnels, les effectifs sont à 17 étudiants pour FHST et 10 pour P2IS (stable depuis 2011-2012). Enfin, aucun étudiant n'est inscrit dans le parcours recherche (c'est ce qui explique peut-être le fait que le supplément au diplôme pour ce parcours n'est pas fourni). Ainsi, au total, pour l'année 2015-2016, 27 étudiants sont inscrits en master 2.</p> <p>En PHD, les effectifs sont stables depuis 2011-2012 avec 48 étudiants inscrits en 2015-2016. Les parcours professionnels <i>Développement et Neuropsychologie</i> indiquent également une stabilité quant aux effectifs depuis 2012-2013 : 16 étudiants pour chacun des parcours. Le parcours <i>Recherche</i> a peu d'étudiants : seulement 4 en 2015-2016. Au total, 36 étudiants sont inscrits en master 2 pour cette spécialité.</p> <p>Les effectifs restent relativement stables depuis 2012. Les résultats d'une enquête menée par le Bureau d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (BIOIP) pour les diplômés en 2012 montrent (pour un taux de réponse moyen de 50 %) une excellente insertion professionnelle. L'insertion professionnelle des étudiants à 30 mois est bonne, et montre que pour les étudiants diplômés en 2012, 13 (spécialité PCC) d'entre eux ont obtenu un CDD ou un CDI, 14 (PHD) ont obtenu un CDD ou un CDI et 9 (DTO) ont obtenu un CDD ou un CDI. Seul un étudiant par spécialité n'a pas obtenu de travail dans la période de 30 mois suivant l'obtention du diplôme.</p> <p>Aucune donnée n'est fournie quant aux taux de réussite et d'abandon.</p> <p>Sur l'ensemble de la mention il manque une visibilité claire des inscriptions en recherche et en thèse. Les tableaux des effectifs montrent une absence d'étudiants dans le parcours de recherche de DTO, alors que cette absence n'est commentée nulle part. C'est dans le parcours PPC qu'il y a le plus d'inscrits (10 l'année dernière) et que ce nombre est croissant sur la période, alors qu'en PHD il n'y a que 4 inscrits (7 pour une seule année).</p>
Place de la recherche
<p>Chaque spécialité est adossée à au moins une équipe de recherche : PPC est doublement adossée au Centre de Recherche en Psychologie : Cognition, Psychisme, Organisation (CRP-CPO, EA 7273) et au Centre d'Histoire des Sociétés, des Sciences et des Conflits (CHSSC EA 4289). Les spécialités DTO et PHD sont adossées à l'unité de recherche de l'Université Picardie Jules Verne - le Centre de Recherche en Psychologie : Cognition, Psychisme, Organisation (CRP-CPO, EA 7273). Cependant, si la recherche est présente dans toutes les spécialités, elle l'est de manière inégale selon les parcours. Sa place est importante pour les spécialités PPC et PHD (parcours spécifiques recherche), mais reste faible pour le parcours recherche DTO (aucun étudiant inscrit).</p> <p>Pour PPC, les étudiants participent à des recherches-actions et cliniques sur des thématiques transversales communes au CRP-CPO axe 2 thème 1 (processus psychiques et dispositifs de changement) et au CHSSC (trauma, addiction, troubles de la personnalité, processus et cadres thérapeutiques, handicap, exil et vieillissement). Ceci permet également de faire un</p>

lien entre le master 2 et la possible inscription en thèse (entre 2012 et 2015, sur 30 étudiants de master 2, 10 poursuivent en thèse).

Pour DTO, la recherche est en lien avec les réalités socio-économiques. Les étudiants débent donc souvent par un parcours professionnel pour se diriger ensuite en thèse dans le cadre de CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la REcherche), Conventions, Contrats. Les étudiants peuvent participer à des conférences de recherche (5 organisées par an) et à des journées d'études (2 par an). Ils sont également sollicités pour participer à des manifestations scientifiques. Le passage direct entre master 2 professionnel et thèse explique certainement le fait que les étudiants ne s'inscrivent pas dans le parcours recherche de cette spécialité.

Pour PHD, deux thèmes de recherche sont développés : « la cognition sociale et le développement du langage », et « la mémoire et l'attention ». Les étudiants sont invités aux colloques et réunions bimensuelles de recherche de l'unité. Des sorties à but scientifique sont également proposées. Les étudiants du parcours recherche doivent effectuer un mémoire de recherche dirigé par un enseignant-chercheur titulaire de l'axe 1 du CRP-CPO. Ce rapport doit permettre à l'étudiant de publier son travail et de participer à des congrès nationaux en master 1 (ou de rédiger un article en master 2). Un stage de recherche, qui prévoit la présence de l'étudiant dans le laboratoire au moins deux jours par semaine, est obligatoire avec au moins une présentation du travail dans l'année.

Au-delà des spécialités, des conférences et journées d'étude sont régulièrement organisées au sein de l'université en collaboration avec la DISI (Direction des systèmes d'information) réunissant enseignants-chercheurs, doctorants et professionnels de la région. Les étudiants de master 1 et principalement de master 2 sont invités à participer.

De plus, les étudiants de master 1 sont régulièrement accueillis en tant que stagiaires dans des unités de recherche des enseignants-chercheurs et des doctorants (au sein du laboratoire CRP-CPO). Une formation à la recherche est également assurée dans le cadre des enseignements de méthodologie spécifiques de leur spécialité et d'écriture du TER (pour les master 1 et les master 2). Dans cette unité d'enseignement, les étudiants sont formés aux outils et méthodologie de la recherche en fonction de leur spécialité ; ils doivent enfin valider un mémoire de recherche - mémoire écrit et soutenance orale. Un guide de mémoire « informations et consignes pour le mémoire » est également remis à l'étudiant afin de cadrer sa démarche et de l'aider à construire sa recherche.

Pour les étudiants des parcours *Recherche* (master 2), les thématiques des mémoires de recherche doivent être articulées avec celles des enseignants-chercheurs dans les laboratoires de recherche respectifs. Les étudiants de master 2 sont également invités à présenter leurs travaux dans des congrès scientifiques de niveau national et international. Ils sont aussi sollicités pour des manifestations grand public (fête de la science, semaine du cerveau, forums étudiants).

Place de la professionnalisation

La place de la professionnalisation est essentielle et bien marquée pour les différentes spécialités de cette mention de master dont l'objectif premier est la délivrance du titre de psychologue. Elle est également centrale avec le souhait d'une plus grande articulation avec la recherche. Les partenariats étroits avec les différentes institutions (accueil des étudiants en stage), la participation active des professionnels dans la formation ainsi que les enseignements de méthodologie spécifique permettent un lien fort entre théorie et pratique et mettent l'accent sur la professionnalisation. De plus, des rencontres régulières entre praticiens et universitaires sont organisées. Il est cependant mentionné que de nombreux professionnels ne peuvent pas être présents à ces rencontres (dû à leur charge de travail importante).

Un point très positif concerne la mise en place par les anciens étudiants de dispositifs, comme par exemple la création d'associations encouragée par les équipes pédagogiques pour permettre de transmettre le savoir des praticiens et de renforcer l'accompagnement des étudiants ou des nouveaux diplômés. Le BIOIP de l'UPJV (Bureau d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle) apporte plusieurs dispositifs d'aide aux étudiants pour la professionnalisation : ateliers de rédaction de CV et de lettres de motivation, rencontre avec des entreprises, soutien aux stages de longue durée.

La place de la professionnalisation est également spécifique aux différentes spécialités en lien avec l'insertion professionnelle des étudiants : Pour PPC : l'aide à la professionnalisation se fait tout au long des deux années de master pour une maturation lente et progressive : le stage et son suivi, une supervision clinique, des rencontres avec les professionnels.

Une réflexion sur les métiers est proposée durant tout le master 2 (rencontre hebdomadaire avec un professionnel). La question de la professionnalisation est un élément central du master 2 professionnel de *Psychopathologie* et/ou de *Psychologie clinique*, seul diplôme qualifiant au titre protégé de psychothérapeute. Le parcours PPC accueille également un public en formation continue et est associé à 2 DU : *Approches et intervention systémiques* et *Thérapie familiale Systémique*.

Pour DTO : le stage de 3 mois minimum en continu est un atout pour l'accès à un métier vu qu'un nombre important d'étudiants est recruté dans son lieu de stage. Deux DU sont associés : DU *Stress et santé au travail, Risques psychosociaux - option individus et organisations* (qui existe depuis 2008) et DU *Manager du Travail de Qualité* (ouverture en septembre 2016). Pour PHD : les fonctions professionnelles sont centrées sur l'adaptation individuelle et sociale des personnes déficientes dans leurs différents milieux d'accueil.

Cette spécialité accueille des étudiants en formation continue et est associée à 2 DUs : *Autisme* (sur ressources propres) et *Evaluation et prise en charge des troubles cognitifs*, les unités d'enseignements sont à prendre dans le parcours *Neuropsychologie*.

Place des projets et des stages
<p>La place des stages est essentielle dans la formation pour l'obtention du titre de psychologue. Les objectifs spécifiques à chaque spécialité sont clairement indiqués. Les conditions de réalisation et d'évaluation des stages sont contrôlées.</p> <p>Les stages (en master 1 et master 2) s'effectuent sur des périodes continues ou fractionnées en fonction des spécialités et peuvent être éventuellement faits à l'étranger (ERASMUS ou CREPUC), mais cela reste très marginal (1 ou 2 étudiants par an pour DTO et PHD seulement). Le lieu du stage peut être proposé soit par l'étudiant, soit par l'équipe pédagogique. Chaque spécialité ou parcours a un responsable de stage qui donne son accord pour le stage à effectuer. Une convention tripartite est signée (enseignant responsable, tuteur dans l'organisme d'accueil et étudiant). Le stage donne lieu à un rapport écrit final, une attestation complétée par le maître de stage professionnel précisant des éléments d'évaluation, et nécessite une soutenance orale devant le jury de master (incluant le professionnel référent). Cette soutenance peut également être obligatoire pour les étudiants de master 1 selon les spécialités et parcours.</p> <p>Le stage de master 1 est obligatoire et a une durée de 150 heures minimum. En lien avec la découverte du monde professionnel, il est co-encadré par un professionnel et par un enseignant-chercheur. Il doit permettre une réalisation concrète sur le terrain (observation du travail du professionnel sur le terrain, et découverte des différentes pratiques).</p> <p>Le stage de master 2 est de 500 h. Il est co-encadré par un enseignant-chercheur du parcours et par un professionnel, psychologue de plus de trois ans d'ancienneté (législation en vigueur pour l'obtention du titre de Psychologue et/ou hors du champ de la psychologie comme ergonome, ou RH).</p> <p>Des suivis de stage collectifs (12 heures par semestre) sont organisés par l'enseignant-chercheur responsable des stages, en master 1 et en master 2. Il est mentionné la difficulté de trouver des organismes d'accueil notamment dans le public, du fait que ces organismes ne peuvent pas rémunérer les stagiaires (pour des stages de plus de deux mois). Ceci rend très difficile la formation des étudiants et implique un morcellement de la pratique (stages entrecoupés) qui nuit à l'apprentissage des pratiques professionnelles.</p>
Place de l'international
<p>La place de l'international reste faible au profit d'une connaissance poussée de l'environnement régional. Les étudiants font plutôt le choix de faire leur master (master 1 et master 2) en continu et d'obtenir le titre de <i>Psychologue</i>. Aucune mobilité n'est mentionnée pour les étudiants en master 2 (mobilité plus importante en licence 2 et licence 3).</p> <p>Concernant la mobilité entrante, seulement 2 % des effectifs étudiants en master 2 proviennent de l'étranger (Grèce, Russie, Espagne) ou de pays africains francophones. En master 1, 2 étudiants par an font une année universitaire via les échanges CREPUC dans des universités canadiennes ou américaines (francophones).</p> <p>Le parcours <i>Neuropsychologie</i> de la spécialité PHD a permis à des étudiants (1 à 2 par an) d'effectuer des stages en Belgique et au Canada, pouvant ainsi lier l'enseignement et la recherche.</p> <p>Pour les trois spécialités, les étudiants n'ont que 24 h d'anglais en master 1 : 12 heures au semestre 1 et 12 heures au semestre 2 et aucun enseignement d'anglais n'est dispensé en master 2. Des enseignements de langue de spécialité pourraient cependant être très utiles.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La procédure de recrutement en première année de master est classique et n'est pas sélective : l'entrée est possible pour tout titulaire d'une licence de <i>Psychologie</i> pour les étudiants en formation initiale, et avec un examen du projet professionnel pour les étudiants en formation continue.</p> <p>Les modalités de recrutement en master 2 sont sélectives et s'effectuent pour tous les parcours en deux temps : l'admissibilité (sélection d'une soixantaine de dossiers, internes et externes). Le mémoire de master 1 est un élément important du dossier (avec les moyennes des 4 dernières années) et l'admission (présentation orale de la candidature devant un jury composé de l'équipe pédagogique et de professionnels).</p> <p>Le parcours FHST de la spécialité DTO a une reconnaissance double et exceptionnelle en France : il est identifié dans les formations de master 2 en <i>Ergonomie</i> auprès du CE2 (Collège des enseignants-chercheurs en ergonomie) et par le réseau de recherche en psychologie du travail et des organisations. Les étudiants titulaires de ce master 2 DTO peuvent directement postuler en doctorat, sur la base d'un dossier de recherche bien argumenté.</p> <p>Le passage du MR2 au titre du MP2 peut se faire sous conditions de dossier et sous réserve d'effectuer le stage de 500 heures. L'équipe reste cependant très attentive à ce type de passerelle et la demande doit être validée par la commission pédagogique de la spécialité, en raison du possible détournement des conditions d'accès au master professionnel. Une réflexion sur la formation des psychologues en 6 ans semble être menée.</p> <p>L'accès en thèse est possible après un master professionnel mais est soumis à réflexion éthique (sauf pour le master 2 DTO). Les équipes pédagogiques conseillent cependant de refaire un master 2 recherche (après un master 2 professionnel) avant de se lancer dans une thèse.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La place du numérique est bonne et l'UFR SHSP teste les fonctionnalités innovantes et interactives : forums, classes virtuelles, chat de la plateforme, et développe des outils numériques de gestion des tâches administratives (Dossiers E-</p>

<p>candidats de masters, inscription des étudiants aux TD via le site, Questionnaire à choix multiples (QCM) en ligne. Les enseignements sont en présentiel et plutôt classiques mais des supports numériques sont fournis via un espace numérique de travail (plateforme pédagogique INES) sur l'espace numérique de travail (ENT) du site de l'UPJV. Des documents papiers restent cependant à la disposition des étudiants. La plateforme permet également des forums, groupes de discussion, création de ressources collaboratives.</p> <p>Les enseignants-chercheurs et les personnels administratifs peuvent utiliser et se former aux nouvelles technologies : Questionnaires en ligne (logiciel AMETUS), QCM (QCM direct), logiciel anti-plagiat pour les TER, tests de positionnement anonymes pour les TICE (podcast du C2I), et les langues étrangères (Plateforme Maison des langues). Certains enseignants-chercheurs suivent également les modules de formation à la pédagogie universitaire, mais le dossier ne mentionne pas d'informations sur le pourcentage d'enseignants-chercheurs qui participe à ces modules.</p> <p>Le département a la volonté de développer les nouvelles technologies pour mettre en place une transmission de connaissances plus dynamique (jeux de rôles, captation vidéo, enseignements participatifs, pédagogie inversée).</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>La constitution, le rôle, et les modalités de réunion des jurys d'examen sont définis chaque année par le conseil pédagogique et la Commission des Formations et de la Vie Universitaire (CFVU). Les modalités de contrôle de connaissances sont largement diffusées et validées par le Département, le Conseil de Gestion de l'UFR, la Commission de la Formation et de la vie Universitaire (CFVU) et le Conseil Académique (CAC) de l'Université.</p> <p>Des documents spécifiques pour le master 1 et le master 2 rédigés par le département de Psychologie précisent les règles d'admission, d'assiduité, de délivrance du master, les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) spécifiques pour les dispensés d'assiduité, les règles de report de notes d'une session à l'autre, les modalités de convocation aux examens, et les règles de validation et de capitalisation des European credits transfer system (ECTS) et des UE, des semestres, années et diplômes.</p> <p>En master 1 et en master 2 pour chaque spécialité, des éléments précis sont fournis sur le mode d'évaluation (en pourcentage pour les examens terminaux, contrôles continus, dépôts de documents et mémoire de recherche -TER). Pour le master 1, et entre les spécialités, la nature des évaluations diffère : PPC (pourcentage plus important d'examen terminal (66 %) que pour les deux autres spécialités (20 % pour DTO et 40 % pour PHD). Pour le master 2, PHD est principalement en examen terminal (mais l'objectif est d'augmenter la proportion de contrôle continu), PPC est mixte et DTO n'est qu'en contrôle continu.</p> <p>Un document précise les MCC pour les parcours à finalité recherche : pas de note globale inférieure à 5/20. La validation se fait par une soutenance orale du mémoire de recherche avec un jury de deux enseignants dont un professeur ou un MCF HDR. Le Master sera validé si la note est supérieure ou égale à 10. Le redoublement n'est pas autorisé (pour les parcours pro et recherche) sauf circonstance exceptionnelle.</p> <p>Malgré ce dispositif élaboré, les conditions de l'évaluation apparaissent du point de vue des étudiants (voir page 29 du dossier) comme un point à améliorer (manque de clarté des modalités d'évaluation et mise à disposition).</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Le suivi de l'acquisition des compétences n'est pas très clair dans le dossier et il est principalement mentionné un suivi détaillé des étudiants en travaux dirigés et dans les unités de recherche. Chaque spécialité propose des compétences différentes selon les informations fournies dans la fiche RNCP. Le dossier ne mentionne pas la mise en place du portefeuille de compétences (à court ou à moyen terme).</p> <p>La fiche RNCP débute par des éléments de compétence qui ne sont pas en lien direct avec la formation (Eléments de compétence : métiers de l'éducation - professeur des écoles). Il serait important de revoir ce point. Il manque également le Supplément au diplôme pour DTO parcours recherche.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Il n'existe pas de dispositif systématisé du suivi des diplômés au sein du département. Si le service central du BIOIP - Bureau d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle - (avec les responsables de l'UFR) organise la remise des diplômes pour l'année N+1, le suivi des diplômés n'est pas pris en charge par ce service central (ou un autre service central) et est à la charge des enseignants-chercheurs composant les équipes pédagogiques. Ainsi, chaque spécialité organise le suivi de ses diplômés :</p> <p>Pour PPC : le suivi se fait via l'organisme de recrutement ainsi que par les représentants du collège des psychologues de Picardie. Les diplômés reviennent car ils sont devenus eux-mêmes des représentants du collège. Cela permet une traçabilité du devenir des étudiants.</p> <p>Pour DTO : le suivi se fait via l'association OSMOSE (association étudiante) qui implante la formation dans les réseaux professionnels régionaux (animation d'un réseau des anciens), avec le soutien des enseignants. Chaque année, un séminaire thématique est organisé et permet de développer des liens avec d'autres associations en relation avec les thématiques de cette spécialité.</p> <p>Pour PHD : le suivi se fait au travers d'emails envoyés aux anciens étudiants pour répondre à des enquêtes d'insertion. Les anciens diplômés participent à l'encadrement des stages et aux enseignements. L'idée est de mettre en place un système de type « parrainage » des diplômés dans leur première année.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement est mis en place et est composé de 7 enseignants-chercheurs titulaires, 4 représentants étudiants et 2 représentants du monde professionnel. Il se réunit 2 fois par an. En revanche, il n'est pas fait mention de personnels administratifs dans ce conseil, ce qui semble manquer. Les étudiants ont des réunions régulières avec les enseignants-chercheurs pour des ajustements sur la formation. Des bilans de la formation sont également organisés selon les spécialités :

Pour PPC : Des réunions avec les responsables de stages sont organisées tous les deux mois.

Pour DTO : Une commission pédagogique régulière est proposée avec des référents étudiants pour chaque année et chaque parcours ce qui permet de faire le lien avec l'administration et les enseignants-chercheurs. Chaque parcours fait l'objet d'une évaluation spécifique en fin d'année (transmise à l'ensemble des enseignants intervenants).

Pour PHD : Pas d'informations précises sur la manière dont le bilan de la formation est effectué. Seul un retour sur le résultat des évaluations est présenté.

En parallèle à la mise en place des conseils de perfectionnement, les Commissions d'Évaluation de la Formation (CEF) évaluent également les formations et les enseignements à la fin de chaque semestre. Elles semblent avoir le même rôle que le conseil de perfectionnement et sont sûrement susceptibles de disparaître. Ces commissions comportent des représentants des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs de scolarité, pour établir un bilan sur le déroulement des enseignements, les taux d'assiduité, les taux de réussite aux examens, et l'accompagnement des parcours de formation. Ce bilan s'appuie sur les rapports du SUP (Service Universitaire de Pédagogie), qui ont notamment permis l'autoévaluation des formations de master pour les années 2010-2011 et 2013-2014. Ces rapports sont ensuite fournis à l'UFR, aux responsables de masters et aux équipes pédagogiques.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La participation importante des professionnels de terrain aux enseignements et au suivi des stagiaires.
- Des enseignements cohérents dans chaque spécialité et en lien avec les objectifs professionnels.
- Le suivi de stages collectifs.
- Un bon positionnement dans l'environnement, au niveau local, régional et national.
- De bons taux d'insertion professionnelle.
- L'utilisation de techniques pédagogiques innovantes et du numérique.

Points faibles :

- Le manque de suivi des diplômés : pas de données précises, seules les équipes pédagogiques gèrent ce point (pas de dispositif mis en place en central qui pourrait fournir l'information)
- La mobilité trop faible des étudiants entrants et sortants.
- Les parcours *Recherche* qui ont peu de lisibilité par rapport aux parcours *Professionnels* ainsi que le manque de précisions sur le rôle des unités de recherche.
- Le suivi des compétences notamment en matière de recherche.

Avis global et recommandations :

La mention de master en *Psychologie* occupe une place centrale dans le champ *Psychologies, éducations, enseignement*. Elle est reconnue localement, régionalement et nationalement et répond particulièrement bien aux besoins du milieu socio-professionnel de sa région. L'organisation de la formation est très cohérente et conduit les étudiants à acquérir la culture, la rigueur et les méthodes dans les différents champs épistémologiques et disciplinaires de la psychologie, ce qui leur permet d'avoir une bonne insertion professionnelle. Cependant, les parcours recherche ne sont pas suffisamment explicités et l'absence d'étudiants dans le parcours recherche de la spécialité DTO, alors même qu'il est annoncé dans la description, doit pousser à repenser ces parcours, y compris l'étude des parcours des étudiants en thèse. Il semblerait donc nécessaire de renforcer la visibilité des parcours *Recherche* au sein de chaque spécialité et le suivi des étudiants, y compris de ceux qui n'ont pas pu accéder au master 2.

D'autres points sont portés à l'attention des équipes pédagogiques : l'exploitation des stages dans le cadre de la valorisation de la recherche ; le passage par un parcours *Recherche* pour obtenir le titre de *Psychologue* ; l'évolution de l'environnement socio-économique et légal qui pèse sur les stages ; la pertinence d'une évolution des modalités d'évaluation des étudiants.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation
MASTER MENTION PSYCHOLOGIE

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-MA180013466-018828-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom de la directrice de l'UFR Sciences humaines, sociales et philosophie à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, la directrice, les responsables de formation et moi-même tenons à vous apporter les remarques suivantes

Positionnement dans l'environnement p. 4

Des partenariats existent pour l'ensemble des parcours.

Pour la spécialité PHD, les informations ont été données dans le rapport pour le parcours neuropsychologie. Il convient de rajouter que le parcours développement a le soutien du PEP 60 et travaille avec différentes institutions du CHU d'Amiens (notamment maternité), IME, CAMSP, SESSAD, etc.

La spécialité PPC a structuré un réseau organique permanent qui comprend les psychologues praticiens et les représentants du Collège des Psychologues de la Picardie. La permanence du réseau se traduit en rencontres institutionnalisées entre les enseignants de ce parcours et les praticiens maîtres de stage.

Les partenariats sont également précisés dans le rapport pour la spécialité DTO.

Équipe pédagogique p. 5

Le rapport mentionne qu'il n'y a aucune information sur l'équipe administrative. En effet, le document d'autoévaluation n'a pas précisé qu'une personne BIATS à temps plein était spécifique sur la scolarité des deux années de Master. Les équipes pédagogiques organisent en fin de semestre des réunions concertées entre enseignants-chercheurs, personnel administratif et étudiants.

Il est indiqué que « La répartition des titulaires/vacataires varie selon les trois spécialités. Il est noté une intervention plus importante de vacataires en master 2, qui semble justifiée par l'objectif de professionnalisation des spécialités et parcours (à l'exception de la spécialité PPC qui n'emploie que 20 % de vacataires que ce soit pour le master 1 ou le master 2) ». Cette différence s'explique par le fait que les enseignants de ce parcours soient, pour la plupart, eux-mêmes praticiens dans des secteurs diversifiés. Il n'empêche qu'ils veillent à ce que la diversité des approches et des champs de la psychologie soit représentée dans la formation, grâce à ces interventions de vacataires sollicités en fonction de leur spécificité.

Place de la recherche p. 5 et conclusions

Les parcours recherche sont effectivement assez faibles en effectifs. Cependant, cet affaiblissement n'est pas qualitatif, mais lié à la mise en place de la règle d'un effectif minimal à 5 étudiants pour une ouverture d'un parcours R.

Ce point doit être mis en relation d'une part, avec la possibilité de poursuivre par un travail de thèse dans de bonnes conditions, et d'autre part, avec la situation nationale des parcours R qui s'affaiblissent au "détriment" des parcours Pro qui donnent un accès rapide au monde du travail, tout en ouvrant la perspective d'une inscription en thèse sans parcours spécifique Recherche.

Concernant « le manque de précisions sur le rôle des unités de recherche » il importe de préciser que les unités de recherche jouent un rôle effectif dans la formation.

Le Centre d'Histoire des Sociétés, des Sciences et des Conflits (CHSSC, EA 4289) assure des séminaires réguliers avec, soit présentation des travaux d'un des membres seniors, soit présentation de l'avancement des travaux des chercheurs juniors. Dans tous les cas, ces séminaires ont l'objectif de donner une réelle assise à l'orientation transdisciplinaire du laboratoire qui regroupe des historiens, philosophes et psychologues. De leur côté, les psychologues de ce laboratoire organisent des séances spécifiques centrées sur un axe « trauma et sociétés ». Depuis peu, par le biais de co-directions de thèses, le CHSSC a établi des collaborations avec le CRP-CPO et le CURAPP.

Le Centre de Recherche en Psychologie : Cognition, Psychisme et Organisation (CRP-CPO EA 7273), permet l'adossement des diplômes offerts par le Département de Psychologie de l'UFR Sciences Humaines, Sociales et Philosophie (SHSP). Des projets de recherches, l'organisation de manifestations scientifiques et des publications (poster, communication orales et parfois même article scientifique à comité de lecture ACL) sont menés avec la coopération des étudiants de Master Pro et Recherche. Ces actions s'intègrent dans une dynamique de recherche articulées avec les formations de Master (en lien avec la réalisation de stage et de TER) veillant à la diffusion de la culture scientifique jusqu'au prolongement vers des contrats doctoraux (régionaux, MENERT ou CIFRE). Ainsi, ces actions participent à la fois aux développements scientifiques des thématiques de l'unité de recherche en psychologie, et au rayonnement de nos formations de Master.

Suivi de l'acquisition des compétences p. 8

Il est indiqué « La fiche RNCP débute par des éléments de compétence qui ne sont pas en lien direct avec la formation (Éléments de compétence : métiers de l'éducation - professeur des écoles) ». Cette remarque concernant la fiche RNCP ne semble pas appropriée Il y a dû y avoir une confusion entre les fiches RNCP.

Suivi des diplômés p. 8

Un dispositif spécifique existe bien en central géré par le BIOIP qui mène des enquêtes sur le devenir des étudiants M2 P. Cette enquête concernant une insertion à 30 mois, le département développe en parallèle son propre suivi. Les liens entre les instances centrales de l'UPJV (BIOPI) et les équipes pédagogiques devraient néanmoins être renforcés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université
de Picardie Jules Verne**



Mohammed BENLAHSEN